

Commune de
NOYERS



☎ 02 38 92 40 72

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absents excusés : Sarah BADER (*procuration donnée à Marie-Annick MARCEAUX*), Pierre BADER (*procuration donnée à Angélique BEAUDOIN*).

Secrétaire de séance : Martine CORDIER

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 11
- Votants 13

Objet : Tarification assainissement du secteur de La Borde et du Bourg (*pour les factures émises en 2025*)

Délibération n°12/2025

Madame le Maire rappelle que le service rendu par le réseau d'assainissement collectif doit être financé par ses utilisateurs.

Madame le Maire présente la proposition de la Commission des Finances correspondant à une revalorisation suivant l'inflation, de la tarification de la part fixe et du coût du m³ du service assainissement collectif applicable aux factures émises en 2025, à savoir + 3%. Il n'est pas proposé d'augmentation de la taxe de raccordement.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la tarification du service assainissement relative au secteur de la Borde et du Bourg, applicable aux factures émises en 2025, comme suit :

- Part fixe : 147 € H.T
- Coût du m³ d'eau consommée : 1.93 € H.T.
- Taxe de raccordement : 3 200 € H.T.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.



Madame La Secrétaire de séance,
Martine CORDIER.